

du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 29 septembre 1892.

Signé : TH. LACASCADE.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : A. OURS.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} septembre 1892 —

N° 273. — M. Brault (Edmond) est nommé, à titre provisoire, agent de 2^e classe du service actif des Contributions.

N° 274. — M. Meyer est nommé agent de 2^e classe du service actif des Contributions.

N° 275. — Le sieur Tanguy, pilote du port de Papeete, est suspendu de ses fonctions pendant trois mois, pour ivresse en service.

— En date du 3 septembre 1892. —

N° 276. — M. le lieutenant de vaisseau Rey, commandant du *Taravao*, exercera, pendant la tournée qu'il va faire aux Tubuai, les fonctions d'Administrateur de cet archipel.

N° 277. — M. Drollet (Alexandre), élève-interprète attaché à l'Administration de la Justice, est désigné pour servir d'interprète à M. le juge de paix de Tubuai.

— En date du 14 septembre 1892 —

N° 278. — Le sieur Tematua a Ruatai est suspendu pour trois mois de ses fonctions de chef de district de Vairào, pour perception illégale de journées de prestations et attitude déplacée vis-à-vis de l'Agent spécial de Taravao.

Il sera remplacé pendant la durée de sa punition par le sieur Fainuitapifaa a Ote, chef-adjoint.

— En date du 23 septembre 1892. —

N° 279. — Un congé de convalescence à passer en France et dont la durée sera fixée par le Sous-Secrétaire d'Etat des colonies, est accordé à M. Frogier (Eugène-Napoléon), conducteur principal